

Projet d'une nouvelle architecture des formations des diplômes en travail social – Acte III

Document d'étape validé par le CA du 26 septembre 2013

SOMMAIRE

- **Préambule**
- **I. Logique de l'architecture proposée: Un modèle combiné**
 - 1. La structure générale
 - Le grade
 - Le domaine le titre délivré
 - La mention
 - La spécialité
 - Parcours optionnel d'approfondissement
 - Les certificats de formation complémentaire
 - 2. Les références
 - Les références nationales
 - Les références européennes
 - 3. Le schéma récapitulatif de la mention travail social actuelle au regard des références européennes
 - 4. L'organisation proposée au sein d'une mention : l'exemple de la mention travail social
 - 5. Remarques pour une mise en œuvre
- **II. Déclinaison du modèle combiné par niveau**
 - 1. Les auxiliaires
 - Le grade d'Auxiliaire
 - La mention travail social du grade d'Auxiliaire
 - 2. les Techniciens
 - Le grade de Technicien
 - La mention travail social du grade de Technicien
 - 3. Les Bachelor / Licence
 - Le grade de Bachelor / Licence
 - La mention travail social du grade de Bachelor / Licence
 - 4. Les Master
 - Le grade de Master
 - La mention travail social du grade de Master
 - 5. Le Doctorat (premiers éléments)
- **III. Annexes**

Préambule

Dans le cadre de la réflexion en cours au sein du réseau UNAFORIS sur l'architecture des formations préparant aux diplômes du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), cette présentation, rédigée par le comité des Experts sur la base des analyses conduites au sein des 7 commissions permanentes du réseau, complète et précise les travaux¹ déjà réalisés par l'UNAFORIS depuis 2010

S'appuyant sur l'existant, la proposition qui suit vise la mise en cohérence globale des diplômes du travail social par une meilleure lisibilité de l'architecture des formations en travail social et une simplification du système. Elle a également pour but de faciliter les parcours promotionnels tout au long de la vie (FTLV), en cohérence avec l'ensemble des certifications touchant le secteur de l'intervention sociale. Il s'agit pour cela de répondre au mieux aux enjeux tels que présentés dans le document « certification-diplomation » de juillet 2010 ; selon ce document, 3 mouvements agissent aujourd'hui sur le système de formation – certification :

- **Un mouvement d'harmonisation européen**, lié à la mise en œuvre pour l'enseignement supérieur du processus de Bologne (à cet égard il est à noter que l'organisation des diplômes est actuellement fondamentalement rattachée à l'éducation nationale et l'enseignement supérieur (infra et post-bac) auxquels ne répondent pas les mêmes échéances et obligations
- **Un mouvement de concentration** des structures de l'enseignement supérieur, sur une base géographique qui ne s'accompagne pas tant d'une destruction d'établissements (université) mais d'un recouvrement de la gouvernance (PRES, pôles d'excellence, groupements de coopération, etc.) et de partenariats visibles (accords Grandes Ecoles-Universités).
- **Un mouvement d'imbrication** des systèmes de formation lié à la FTLV, aux différents modes d'accès à la certification (VAE, apprentissage etc), qui a un impact sur la conception des diplômes et des dispositifs de formation.

¹ Voir les documents suivants

- UNAFORIS, [Projet pour les formations sociales](#) (approuvé par le CA du 6 juillet 2010)
- UNAFORIS, [Rapport](#) du Groupe « certification - diplomation » - Projet d'une nouvelle architecture des diplômes en travail social (validé par le CA du 6.07.10)
- UNAFORIS, [Projet d'une nouvelle architecture des diplômes en travail social – ACTE II](#) – (validé par le CA du 13 janvier 2012)

I. LA LOGIQUE DE L'ARCHITECTURE PROPOSEE: UN MODELE COMBINE

1. LA STRUCTURE GENERALE

L'architecture proposée, tente d'éviter la reproduction systématique d'un modèle unique décliné à chaque niveau de diplôme et de formation. Elle doit pouvoir prendre en compte certaines spécificités liées aux parcours et centres d'intérêt des personnes en formations.

- **LE « GRADE »** (AUXILIAIRE, TECHNICIEN, BACHELOR, MASTER, DOCTORAT)

Le grade renvoie au cadre européen des certifications (CEC) évoqué ci-dessous. Les orientations européennes en matière de formation abordent généralement deux espaces : l'Enseignement Supérieur² et l'Enseignement Professionnel³. Certaines formations et diplômes professionnels étant intégrés à l'enseignement supérieur (les formations en travail social en sont un exemple), nous sommes ainsi en présence de deux grands groupes:

- Des Grades post-bac (BACHELOR, MASTER, DOCTORAT) relèvent de l'Enseignement Supérieur ou/et professionnel
- Des Grades infra-bac (AUXILIAIRE, TECHNICIEN) relèvent de l'Enseignement Professionnel

Nous souhaitons contribuer à la création d'un DOCTORAT dédié au travail social.

- **LE DOMAINE : ACTION SOCIALE (ET SANTE ou bien ET MEDICO-SOCIALE – selon qu'il y aura 1 ou 2 S à HEPASS)**

Le domaine renvoie à un champ plus large que les seuls diplômes du CASF. Certains diplômes de l'Animation et de l'Insertion Professionnelle (et peut être d'autres à terme) pourraient y être rattachés dans la perspective des HEPASS.

- **LE TITRE DELIVRE**

Le titre relie les diplômes du travail social actuels aux grades du Cadre Européen des Certifications (CEC), sous la forme TITRE = GRADE + SPECIALITE

² Cf Processus de Bologne 2020 – L'espace européen de l'enseignement supérieur au cours de la prochaine décennie, [Communiqué](#) de la Conférence des ministres européens chargés de l'Enseignement Supérieur, Louvain, 28/29-04-2009

³ Cf [Communiqué de Bruges](#) Favoriser l'enseignement et la formation professionnels en Europe

• LA MENTION :

La mention désigne une famille professionnelle ou une fonction. Elle est composée d'un socle fondamental et de spécialités cohérentes entre elles, présentant une forme de mutualisation (ex. : pilotage commun, unités d'enseignement communes). Les premiers travaux portent sur la mention TRAVAIL SOCIAL qui englobe les 14 Diplômes du CASF. Les mentions Animation et Insertion Professionnelle seront développées à terme.

• LE SOCLE FONDAMENTAL

Le socle fondamental constitue l'ensemble des connaissances et compétences communes à une mention et un grade. Il s'appuie sur les éléments partagés des référentiels de compétence et de formation des diplômes d'Etat concernés. Il pourrait être envisagé qu'un étudiant s'inscrive dans une mention et que l'orientation dans une spécialité soit progressive.

• LA SPECIALITE

La spécialité valorise les particularités du diplôme, sa finalité (professionnelle ou de recherche), les compétences ou métiers concernés. Elle exprime notamment l'originalité d'une formation. Son intitulé figure sur le diplôme et doit respecter la cohérence comme l'identité de la mention à laquelle elle appartient (par exemple : AMP, AVS, ME, ES, ASS, EJE, CESF, CAFERUIS, DEIS etc)

• LE PARCOURS OPTIONNEL D'APPROFONDISSEMENT (POA)

Le POA offre la possibilité d'approfondir un champ professionnel, en relation avec les réseaux professionnels et une réalité de publics, de territoire, de problèmes sociaux ou d'expertise. Il est interne à une mention et peut être transversal à plusieurs spécialités. Il doit permettre de lier :

- Le caractère généraliste du diplôme et des approfondissements liés à des parcours individuels (en fonction des intérêts personnels, d'un stage...)
- L'aspect défini, arrêté du référentiel du DE et la possibilité de se donner de la réactivité et de la souplesse sur certains contenus en lien avec les besoins d'un secteur professionnel
- La dimension de formation initiale et de formation continue

Chaque EFTS, en fonction de son projet et de son expertise, pourra construire et proposer ces POA au sein de l'HEPASS dont il sera membre.

Remarque : Dans le vocabulaire utilisé par l'enseignement supérieur on trouve aussi les notions

de compétences additionnelles ou transversales⁴. Les premières sont apportées par exemple par l'apprentissage de langues étrangères ou par une formation à l'informatique. Les secondes constituent un ensemble d'aptitudes importantes pour l'insertion professionnelle ou les poursuites d'études (ex : recherche documentaire, etc.). Pour chaque mention, une évaluation des démarches visant à l'acquisition ou au développement de ces compétences sera effectuée.

• LES CERTIFICATS DE FORMATION COMPLEMENTAIRE (CFC)

Au-delà de cet ensemble, peuvent être développés des certificats de formation complémentaire visant à répondre aux évolutions des besoins professionnels de qualification, de façon plus souple que par la création de diplômes. Ils constituent des spécialisations de même niveau que leur titre de rattachement et s'adressent aux professionnels en Formation Continue.

Leur contenu et dénomination seraient validés par l'UNAFORIS sur la base d'un cahier des charges, en lien avec les partenaires concernés (branches professionnelles...). Une liste des CFC serait progressivement établie par l'UNAFORIS à partir de propositions des EFTS de manière à ne pas multiplier des intitulés proches. Une classification préalable pourrait aussi être envisagée à partir de grands champs d'intervention : Handicap-Vulnérabilité, Petite Enfance, Protection de l'enfance ou enfance-jeunesse, Gérontologie, Exclusion sociale, développement social, etc.

Ils gagneraient à être construits en lien avec les POA, en cumulant par exemple dans les modalités pédagogiques, le POA (avec des étudiants FI) et des modules complémentaires. Dans le cadre de la FPC, les diplômés ayant auparavant suivi le POA correspondant pourraient par exemple avoir une dispense de certains modules du CFC.

2. LES REFERENCES

• Les références nationales

Les formations sociales sont actuellement fondamentalement rattachées au champ de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur (infra et post-bac)

Les Diplômes d'Etat

Les diplômes d'état sont classés par niveaux (du niveau V au Niveau I) dans la classification française. **La nouvelle architecture ne met pas en question l'existence de ces Diplômes d'Etat et**

⁴ Ces notions non reprises explicitement dans le projet UNAFORIS, seront intégrées dans le socle fondamental

n'envisage pas leur suppression. Elle vise plutôt, dans un souci de cohérence et de lisibilité, un réaménagement des modalités d'acquisition des compétences et savoirs définis par les référentiels, par la création d'un socle fondamental par mention et par niveau avec des spécialités associées. Cela passera par la mise en place de socles communs à plusieurs spécialités au sein d'une même mention.

Les références universitaires

Les universités se sont engagées dans le processus de Bologne et ont mis en application la réforme Licence, Master, Doctorat. L'Offre de formation universitaire est donc harmonisée avec les références européennes.

Tout comme la mise en place du processus de Bologne dans les établissements universitaires permet désormais l'attribution du Grade de BACHELOR aux étudiants obtenant leur diplôme de Licence, la nouvelle architecture propose l'attribution de ce grade à ceux qui obtiendraient un Diplôme d'Etat de niveau III (classification française). Un parallèle du même ordre permettrait la délivrance, pour les autres diplômes de niveau I et II des grades afférents à leur niveau de rattachement.

Par la prise en compte des grades et niveaux CEC, la nouvelle architecture facilitera également les coopérations et équivalences avec l'université.

Le Répertoire national des certifications professionnelles

Sous tutelle du ministère en charge de la formation professionnelle, le Répertoire national des certifications professionnelles contient les fiches descriptives de chaque certification ayant valeur nationale accessible aussi bien par la voie de la formation initiale, continue que par la VAE (validation des acquis de l'expérience)

Le RNCP ne comporte que des certifications à visée directement professionnelles. Les diplômes et titres sont classés par domaine d'activité et par niveau.

Les certificats de formation complémentaire définis par UNAFORIS auraient à terme pour objectif d'être reconnus par le RNCP.

• Les références européennes

Le Cadre Européen des Certifications (CEC)⁵

Adopté par les institutions européennes en 2008, et actuellement en cours de mise en œuvre, le CEC a

pour objectif d'établir des correspondances entre les systèmes de certification des différents pays, dans un cadre de référence européen commun. Il vise une meilleure compréhension des niveaux de certification par la mise en place d'éléments de comparaison. Ainsi, à partir de 2012, les nouvelles qualifications émises doivent faire référence à un niveau approprié du CEC.

Le CEC comprend huit niveaux de référence décrivant le savoir, les aptitudes et les compétences d'un apprenant qui constituent les **"acquis de formation et d'éducation"**⁶, et facilitent la comparaison entre les certifications nationales. Il s'applique à tous les types d'éducation, de formation et de certification, de l'enseignement scolaire et universitaire, en passant par la formation professionnelle. Cette approche se démarque du système traditionnel qui souligne les "apports d'apprentissage" tels que la durée de l'expérience d'apprentissage ou le type d'établissement. Elle encourage également l'éducation et la formation tout au long de la vie en favorisant la validation de **l'apprentissage non formel et informel**⁷.

Un groupe consultatif pour le CEC, contribue à sa mise en œuvre. L'initiative du CEC est étroitement liée au cadre des certifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur: les deux cadres sont compatibles et leur mise en œuvre est coordonnée.

Les Descripteurs de Dublin

Un cadre de certification spécifique à l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur (EEES) a été adopté lors de la conférence de Bergen en 2005, comprenant pour chaque cycle des descripteurs génériques, appelés descripteurs de Dublin⁸. Ces descripteurs ont été rédigés dans le cadre de l'initiative conjointe pour la qualité. Ils consistent en des descriptions génériques des acquis de formation (Learning Outcomes), par niveaux et indépendants des disciplines pour les différents grades de l'enseignement supérieur. Ils font l'objet d'un consensus au niveau européen et correspondent à une exigence minimale des niveaux d'enseignement supérieur. Ils complètent le Cadre européen des certifications. Ils sont définis à l'intérieur de cinq catégories d'acquis

- «Connaissances et compréhension»
- «Application des connaissances et de la compréhension»
- «Capacité de former des jugements»
- «Savoir-faire en termes de communication»
- «Capacités d'apprentissage en autonomie»


⁵ [Recommandation du Parlement européen et du Conseil](#) (23/04/2008) établissant le CEC pour l'apprentissage tout au long de la vie [JO C 111 du 6.5.2008]

⁶ Cf Annexe « les acquis de la formation et de l'éducation »

⁷ Cf Annexe ou encart « les modalités d'apprentissage »

⁸ Ils sont développés par un groupe de travail de la Joint Quality Initiative [rajout lien internet](#)

3. LE SCHEMA RECAPITULATIF DE LA MENTION TRAVAIL SOCIAL ACTUELLE AU REGARD DES REFERENCES EUROPEENNES :

DOMAINE : ACTION SOCIALE ET SANTE			
MENTION : TRAVAIL SOCIAL			
DIPLOMES ACTUELS (et rattachement à la classification française)	TITRE DELIVRE = Grade + spécialité		Rattachement au cadre Européen des Certifications (CEC)
	GRADE DE REFERENCE	SPECIALITE	
NIVEAU V : DEAVS, DEAMP, DEAF	AUXILIAIRE (Appellation française)	Vie Sociale Aide médico - psychologique Assistant Familial	N 3 CEC
NIVEAU IV : DEME, DETISF...	TECHNICIEN (Appellation française)	Moniteur éducateur Intervention sociale et familiale	N 4 CEC
NIVEAU III : DEASS, DEES, DEETS, DEEJE, DECESF	BACHELOR/ LICENCE (Appellation européenne) (Appellation française)	Assistance de service social Economie sociale et familiale Education spécialisée Education technique spécialisée Education de jeunes enfants	N 6, I et 6, II CEC
NIVEAU II : MF, CAFERUIS	MASTER1 (Appellation française et européenne)	Encadrement/Management - 1 Ingénierie/Expertise 1	N 6, III CEC
NIVEAU I : CAFDES, DEIS	MASTER 2	Encadrement /Management 2 Ingénierie/Expertise 2	N 7 CEC
	DOCTORAT	 A construire	N 8 CEC

=> D'autres Mentions sont à prendre en compte dans le domaine Action Sociale et Santé. Elles seront développées dans un second temps. Il s'agit de

- la Mention ANIMATION
- la Mention INSERTION PROFESSIONNELLE

4. L'ORGANISATION DE LA FORMATION PROPOSEE AU SEIN D'UNE MENTION l'exemple de la mention TRAVAIL SOCIAL

LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

FORMATION INITIALE

FORMATION CONTINUE

MENTION : TRAVAIL SOCIAL			CERTIFICAT de FORMATION COMPLÉMENTAIRE
TITRE DELIVRE = Grade + Spécialité			
<p>SOCLE FONDAMENTAL</p> <p>⇒ 40 à 45% du temps de formation initiale selon les grades</p> <ul style="list-style-type: none"> S'appuie sur les éléments partagés des référentiels de compétence et de formation des diplômes d'Etat concernés 	<p>SPÉCIALITÉ</p> <p>⇒ 45 à 50% du temps de formation initiale selon les grades</p> <ul style="list-style-type: none"> Renvoie à la partie de nos diplômes actuels qui n'est pas intégrée dans le socle fondamental. Cela renvoie à l'approche métier - 	<p>PARCOURS OPTIONNEL D'APPROFONDISSEMENT</p> <p>⇒ 10% à 15% du temps de formation initiale selon les grades</p> <ul style="list-style-type: none"> Approfondissement par niveau <p>⇒ En fonction des publics, territoires, politiques publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Certification par l'UNAFORIS <p>⇒ En lien avec les besoins du secteur professionnel et les propositions d'EFTS</p>

5. REMARQUES POUR UNE MISE EN OEUVRE

- Architecture UNAFORIS et Modalités Pédagogiques :**

L'architecture UNAFORIS doit permettre d'améliorer la visibilité des qualifications dans le domaine de l'Action Sociale et de la Santé par une plus grande cohérence interne. La réussite du projet passera par l'adoption progressive par tous les adhérents de ce cadre de référence partagé. A partir de cette architecture, les EFTS définiront leurs modalités pédagogiques de mise en œuvre.

Exemple

Les étudiants d'un même niveau de la même mention partagent le même socle fondamental, quelle que soit leur spécialité de Diplôme d'Etat (D.E.). Par ailleurs, chaque EFTS doit respecter la répartition de volumes de temps entre socle fondamental, particularités de la spécialité et

parcours optionnels d'approfondissement. Toutefois, la notion de socle fondamental ne dit pas quelles seront les modalités pédagogiques mises en œuvre (elles sont à définir par les EFTS) : tel aspect du socle fondamental en transversalité ou tel aspect (même s'il est réalisé aussi dans une autre spécialité) mis en œuvre en petit groupe dans chacune des spécialités, etc...

- La transversalité interniveaux**

La cohérence des propositions de l'UNAFORIS repose sur une architecture par titre, afin d'articuler la lisibilité des qualifications et des diplômes dans le domaine de l'action sociale et santé. A cette logique de niveau est rattaché un niveau d'exigence (acquis d'apprentissage du CEC et des descripteurs de Dublin) en lien avec la classification française. Pour autant dans une approche par secteur professionnel, il sera parfois utile de travailler de manière transversale certaines questions (en faisant fi des niveaux) :

Exemple:

La prévention de la maltraitance dans des lieux de vie en internat pourra par exemple être l'occasion d'un travail entre ES, ME voire AMP.

La cohérence du projet UNAFORIS doit nous obliger à différencier les approches conceptuelles, les enseignements, les compétences à construire, les exigences d'évaluation, en fonction des niveaux. Nous pouvons aussi développer des sessions thématiques, des approches de questions professionnelles interniveaux, en repérant bien quels sont les attendus pour chaque profession.

Exemple :

Entre ES et ME un tronc commun n'est pas cohérent mais l'approche de certaines questions professionnelles en commun peut être pertinente.

La validation du DC1 et d'une partie des DC2, 3 et 4 par des diplômés ME ayant 2 ans d'expérience professionnelle peut être comparée au processus de VAP qui permet à l'université d'accéder à un niveau de formation sans avoir forcément validé les niveaux précédents.

II. Déclinaison du modèle combiné, par niveau

1. Les AUXILIAIRES

• Le grade d'Auxiliaire

Le Grade d'Auxiliaire correspond au niveau V de la classification française et au niveau 3 du CEC. Il est décerné aux étudiants et stagiaires qui ont acquis les connaissances et un niveau de compétences dans un domaine d'études qui fait suite et se fonde sur une formation secondaire de niveau BEP-CAP.

Les objectifs du grade

Les Auxiliaires disposent d'un degré modéré d'autonomie dans leurs interventions et doivent rendre compte régulièrement de leur action à l'institution qui les emploie. D'après les travaux de la CP niveaux V de l'UNAFORIS, à l'issue de la formation les Auxiliaires sont capables de

- *Utiliser* de façon professionnelle leurs connaissances et leurs compétences dans le cadre d'un emploi et ont prouvé leur aptitude à élaborer et développer des initiatives dans leur domaine d'intervention (accompagnement à la vie quotidienne).

- *Collecter et d'interpréter* des données pertinentes en lien avec leurs activités, de formuler des hypothèses et de contribuer à la mise en œuvre des projets individualisés.
- *Communiquer* avec d'autres professionnels intervenant, d'échanger avec eux des informations ou hypothèses et de participer à l'élaboration de solutions.
- *Adapter* leur comportement aux circonstances de leur intervention et de solliciter l'intervention de professionnels complémentaires en cas de nécessité.

Le CEC (niveau3) attribue, lui, les compétences suivantes aux Auxiliaires

- *Prendre des responsabilités* pour effectuer des tâches dans un domaine de travail ou d'études
- *Adapter son comportement* aux circonstances pour résoudre des problèmes

Les mentions et titres envisagés pour ce grade

- Mention TRAVAIL SOCIAL
 - o Titre d'Auxiliaire – Vie sociale
 - o Titre d'Auxiliaire – Aide Médico Psychologique
 - o Titre d'Auxiliaire – Assistance Familiale
- Mention ANIMATION
 - o Titre d'Auxiliaire – BAPAAT
 - o *Autres titres à préciser*
- Mention INSERTION PROFESSIONNELLE
 - o *Titres à préciser*

• La mention travail social du grade d'Auxiliaire

Le socle fondamental de la Mention Travail social⁹ du grade d'Auxiliaire

Le socle fondamental, vise l'acquisition de connaissances et compétences permettant de positionner l'intervention et les coopérations au grade d'Auxiliaire c'est-à-dire si l'on se base sur le CEC, l'acquisition d'un ensemble de savoirs couvrant des faits, principes, processus et concepts généraux, dans un domaine de travail ou d'études.

Il représente 40% du temps de formation et se met en place dès le début de la formation. Il occupe une place prépondérante en début de formation (au premier trimestre)¹⁰ et doit permettre, d'après les travaux de la CP niveau V,

⁹ Le socle déterminé sera fortement défini, à partir des travaux en cours à la DGCS, dans le cadre du sous-groupe de la CPC.

¹⁰ Les formations de niveau V sont en général organisées sur une amplitude inférieure à 24 mois

à partir de la formation en centre et d'une alternance intégrative au sein des terrains professionnels

- *D'appréhender le champ de l'action sociale* et les principales réalités sociales à laquelle sont confrontés les usagers bénéficiant des services.
- *De repérer le positionnement des métiers* dans leurs interactions et dans leurs particularités.
- *De prendre la mesure des méthodes, techniques et pratiques d'intervention des métiers*, en fonction des univers professionnels de référence : Domicile, établissement et service, univers scolaire...
- *De s'inscrire dans une meilleure connaissance des publics et dans une dynamique de développement des potentialités* et de présentation de l'autonomie des personnes accompagnées.

Les travaux actuels s'appuient en priorité sur les diplômés d'AVS et AMP en vue de la réalisation du socle fondamental mais intégreront également, ensuite, le diplôme d'AF.

Les spécialités de la mention Travail social (du grade d'Auxiliaire)

Les spécialités envisagées au sein du grade Auxiliaire – Mention travail social sont les suivantes AMP, AVS, AF. Elles représenteront 45% du temps de formation total. (*détailler par spécialité*)

Le Parcours Optionnel d'Approfondissement de la mention Travail social (du grade d'Auxiliaire)

Le POA des Auxiliaires visera l'acquisition par la personne en formation de connaissances et compétences relatives aux publics accompagnés, dans leur diversité. Il représentera 15% du temps de formation. Il pourra par exemple s'agir de modules portant sur :

- La Petite enfance
- L'Enfance en danger
- Les Handicaps
- La Gériatrie
- Les Personnes en situation d'exclusion
- L'Inclusion scolaire
- L'Insertion socio - professionnelle

Question restant en suspens sur le POA : Les options dans le cadre du diplôme donneront elles lieu à une validation particulière ?

Les Certificats de Formation Complémentaire

D'ores et déjà, une formation complémentaire de référence existe pour les formations de niveau

V : celle des assistants de soins en gérontologie (ASG). Ce parcours complémentaire (140 h), ouvert aux AMP, aide-soignant et AVS spécialise ces métiers à l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés. D'autres certificats de formation complémentaires viendront compléter ce diplôme, en lien avec les politiques publiques actuelles. Ils pourraient être créés sur les thèmes suivants :

- Accompagnement de la personne présentant des troubles des fonctions psychiques
- Accompagnement de la personne présentant des troubles des fonctions cognitives
- Accompagnement de la personne présentant des troubles des fonctions motrices
- Accompagnement de la personne présentant des troubles des fonctions sensorielles
- Accompagnement de la personne présentant des troubles mentaux
- Accompagnement de la personne en situation d'exclusion,
- Accompagnement de la scolarité de l'enfant en situation de handicap
- Accompagnement du jeune enfant en accueil familial ou en établissement d'accueil
- Accompagnement de l'enfant dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance

2. Les TECHNICIENS

Le grade de Technicien

Le Grade de Technicien correspond au niveau IV de la classification française et au niveau 4 du CEC. Il est décerné aux étudiants et stagiaires qui ont acquis les connaissances et un niveau de compétences dans un domaine d'études qui fait suite et se fonde sur une formation de niveau V.

Les objectifs du grade

Le CEC (niveau 4) attribue les compétences suivantes au grade de Technicien :

- *S'autogérer dans la limite des consignes définies* dans des contextes de travail ou d'études généralement prévisibles mais susceptibles de changer,
- *Superviser le travail habituel d'autres personnes*, en prenant certaines responsabilités pour l'évaluation et l'amélioration des activités liées au travail ou aux études

Les mentions et titres envisagés pour ce grade

- Mention TRAVAIL SOCIAL :
 - o Titre de technicien – Intervention sociale et Familiale ;
 - o Titre de technicien – Moniteur éducateur
- Mention ANIMATION :
 - o Titre de technicien - Jeunesse éducation populaire et sport
- Mention INSERTION PROFESSIONNELLE : *Titres à préciser*

- **La mention travail social du Grade de Technicien**

Le socle fondamental de la Mention Travail social (du grade de Technicien)

Le socle fondamental, vise l'acquisition de connaissances et compétences permettant de positionner l'intervention et les coopérations au grade de Technicien c'est-à-dire, si l'on se base sur le CEC l'acquisition d'un ensemble de savoirs factuels et théoriques dans des contextes généraux dans un domaine de travail ou d'études. Il représente XXX% du temps de formation (COMPLETER) et se met en place dès le début de la formation. Il doit permettre de (COMPLETER)

Les spécialités de la mention Travail social (du grade de Technicien)

Les spécialités envisagées au sein du grade Technicien – Mention travail social sont les suivantes : Moniteur éducateur, Intervention sociale et familial. Elles représenteront XX% du temps de formation total. (COMPLETER)

Le Parcours Optionnel d'Approfondissement de la mention Travail social (du grade de Technicien)

Le POA des Techniciens visera l'acquisition par la personne en formation de connaissances et compétences relatives aux publics accompagnés dans leur diversité. Il pourra par exemple s'agir de modules portant sur :

- Publics fragiles : souffrance psychique / maladies mentales
- Petite enfance
- Enfance en danger
- Handicaps
- Gérontologie
- Personnes en situation d'exclusion
- Inclusion scolaire, Insertion socio-professionnelle

3. Les Licences / BACHELOR

Le grade de Licence / Bachelor

Le Grade de Licence Bachelor correspond au niveau III de la classification française et au niveau 6-I et 6-II du CEC). Il est décerné aux étudiants ayant acquis des connaissances et un niveau de compétences dans un domaine d'études se situant à un haut niveau de formation et basé, entre autres, sur des publications scientifiques. Le Bachelor fait suite et se fonde sur une formation de degré secondaire. Ce grade serait délivré en plus du diplôme d'état de même niveau.

Les objectifs du grade

Selon les descripteurs Dublin ce grade est délivré aux étudiants capables de

- *Utiliser de façon professionnelle leurs connaissances et compétences dans le cadre d'un emploi ou d'une autre activité. Ces étudiants ont prouvé leur aptitude à élaborer et développer, dans leur domaine d'études, des arguments et solutions à des problématiques ;*
- *Collecter et d'interpréter des données pertinentes en vue de formuler des opinions intégrant une réflexion sur des problématiques sociales, scientifiques ou éthiques de leur domaine d'étude.*
- *Communiquer à des spécialistes comme à des profanes des informations, idées, problèmes et solutions.*
- *Développer les stratégies d'apprentissage nécessaires à la poursuite d'études avec un fort degré d'autonomie.*

Le CEC (niveau 6-I et 6-II) attribue les compétences suivantes au grade de Bachelor :

- *Savoirs approfondis dans un domaine de travail ou d'études requérant une compréhension critique de théories et de principes*
- *Aptitudes avancées faisant preuve de maîtrise et de sens de l'innovation, pour résoudre des problèmes complexes et imprévisibles dans un domaine spécialisé de travail ou d'études*
- *Gérer des activités, des projets techniques ou professionnels complexes, incluant des responsabilités au niveau de la prise de décisions dans des contextes professionnels ou d'études imprévisibles*
- *Prendre des responsabilités en matière de développement professionnel individuel et collectif*

Les mentions et titres envisagés pour ce grade

- Mention TRAVAIL SOCIAL :
 - o Titre de Licence / Bachelor – Assistance de service social
 - o Titre de Licence / Bachelor - Economie sociale et familiale
 - o Titre de Licence / Bachelor - Education spécialisée
 - o Titre de Licence / Bachelor - Education technique spécialisée
 - o Titre de Licence / Bachelor - Education de jeunes enfants
- Mention ANIMATION
 - o Titre de Licence / Bachelor – Jeunesse éducation populaire et sport
 - o *Autres Titres à préciser*
- Mention INSERTION PROFESSIONNELLE :
 - o Titre de Licence / Bachelor – CIP
 - o *Autres Titres à préciser*

- **La mention travail social du Grade de Licence / Bachelor**

Le socle fondamental de la Mention Travail social (du grade de Licence Bachelor)

Le socle fondamental, vise l'acquisition de connaissances et compétences permettant de positionner l'intervention et les coopérations au grade de Bachelor c'est-à-dire, si l'on se base sur le CEC, un ensemble de savoirs approfondis dans un domaine de travail ou d'études requérant une compréhension critique de théories et de principes

Il représente 40% du temps de formation et est prépondérant les deux premiers semestres de la formation. D'après les travaux de la commission permanente de Niveau III, il doit permettre, dans la dynamique d'alternance, à partir de la formation en centre et d'un début d'engagement sur le terrain

- *D'appréhender le champ du travail social, la structuration du secteur, les questions sociétales et les publics concernés, dans un contexte historique, politique, socio-économique et culturel.*
- *De repérer le positionnement des métiers dans leurs rapports réciproques, et d'aborder dans cet ensemble, le métier correspondant au choix de la spécialité*
- *D'appréhender les fondements des pratiques, des méthodologies et des modes d'intervention des métiers du niveau Bachelor, dans la construction d'une professionnalité*

- *D'appréhender les concepts des sciences humaines et sociales contributifs au travail social. »*

Il s'appuiera sur les éléments partagés des référentiels de compétences et de formation des diplômés d'état. Il comportera donc une grande partie des DC3 et DC4, réglementairement équivalents pour tous les diplômés de ce niveau. Ainsi que les éléments communs du DC1 et DC2.

En conformité avec les exigences générales de l'enseignement supérieur, seront mis en œuvre des modules de langue, d'informatique, d'initiation à la recherche de même que des dispositifs d'aide à la réussite (aide à l'orientation et l'insertion professionnelle, vie étudiante, mobilités).

Les spécialités de la mention Travail social (du grade de Bachelor)

Les spécialités envisagées au sein du grade Licence Bachelor – Mention travail social sont les suivantes : AS, CESF, EJE, ES, ETS. Elles représenteront 50% du temps de formation total.

Le Parcours Optionnel d'Approfondissement de la mention Travail social (du grade Licence Bachelor)

Le POA représentera 10% du temps de formation. Il pourra par exemple porter sur :

- le développement de projets territorialisés,
- la prise en charge précoce du handicap,
- l'Accompagnement de personnes présentant des troubles envahissant du développement,
- la gestion de cas complexes
- la coordination d'un RAM,
- l'intervention auprès des familles en milieu ouvert

Les Certificats de Formation Complémentaire

Les POA évoqués ci-dessus pourront inspirer la création de certificats de formation complémentaires

4. Les MASTER

- **Le grade de MASTER**

Le Grade de Master correspond au niveau II et I de la classification française et au niveau 6-III et 7 du CEC. Il est décerné aux étudiant(e)s qui ont acquis des connaissances et un niveau de compétences qui font suite à et/ou renforcent ceux qui relèvent du diplôme de Bachelor. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche. Ce grade serait

délivré en plus du diplôme d'état de même niveau.

Les objectifs du Grade

Selon les descripteurs Dublin ce grade est délivré aux étudiants capables de

- *Appliquer leurs connaissances et leurs compétences ainsi que leurs capacités à résoudre des problèmes liés à des situations nouvelles ou inconnues* dans des contextes élargis (ou pluridisciplinaires) en rapport avec leur domaine d'études ;
- *Intégrer des connaissances, et de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions à partir d'informations incomplètes ou limitées* qui comprennent une réflexion sur les responsabilités sociales et éthiques de l'application de leurs connaissances et opinions ;
- *Communiquer clairement et sans ambiguïté, à des spécialistes comme à des profanes, leurs conclusions* ainsi que les connaissances et principes sous-jacents ; ont développé les stratégies d'apprentissage qui leur permettent de poursuivre des études de manière largement autonome.

Le CEC attribue les compétences suivantes au grade de Master :

- Niveau 6-III (M1) :
 - *Gérer des activités ou des projets techniques ou professionnels complexes*, incluant des responsabilités au niveau de la prise de décisions dans des contextes professionnels ou d'études imprévisibles,
 - *Prendre des responsabilités en matière de développement professionnel* individuel et collectif.
- Niveau 7 (M2)
 - *Gérer et transformer des contextes professionnels ou d'études complexes*, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
 - *Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et pratiques*, professionnels et/ou pour réviser la performance stratégique des équipes.

Remarque : tous les niveaux offrent une progression par exemple : Le niveau 6 du CEC concerne à la fois le grade de Bachelor et le M1 du grade de Master. Les compétences seront évaluées selon une fourchette allant de I à III. Le CAFERUIS pourrait correspondre au niveau 6, III

Les mentions et titres envisagés pour ce grade

- Mention TRAVAIL SOCIAL :
 - o Titre de Master – Encadrement Management
 - o Titre de Master – Ingénierie Expertise
- Mention ANIMATION
 - o Titre de Master Jeunesse éducation populaire et sport
- Mention INSERTION PROFESSIONNELLE :
 - o *Titres à préciser*

• La mention travail social du Grade de Master

Le socle fondamental de la Mention Travail social (du grade de Master)

Le socle fondamental, vise l'acquisition de connaissances et compétences permettant de positionner l'intervention et les coopérations au grade de Master c'est-à-dire, d'après le CEC

- un ensemble savoirs approfondis dans un domaine de travail ou d'études requérant une compréhension critique de théories et de principes (*niveau Master 1*)
- et
- un ensemble de savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale et/ou de la recherche - conscience critique des savoirs dans un domaine et à l'interface de plusieurs domaines (*niveau Master 2*)

Il représente 40% du temps de formation. Il doit permettre, dans la dynamique d'alternance, à partir de la formation en centre et d'un début d'engagement sur le terrain

Les spécialités de la mention Travail social (du grade de Master)

Les spécialités envisagées au sein du grade Master – Mention travail social sont les suivantes (Encadrement Management et Ingénierie Expertise). Elles représenteront 50% du temps de formation total. Elles renvoient aux diplômes d'état suivants (CAFERUIS – CAFDES ; Médiation Familiale - DEIS)

Le Parcours Optionnel d'Approfondissement de la mention Travail social (du grade Master)

Le POA représentera 10% du temps de formation. En fonction de la spécialité, il pourra par exemple porter sur

- Petite Enfance (Spécialité Encadrement-Management)

- Gérontologie (Spécialité Encadrement-Management)
- Développement territorial (Spécialité Encadrement-Management)
- Direction par Pôle (Spécialité Ingénierie – Expertise)
- Recherche (Spécialité Ingénierie – Expertise)

Les Certificats de Formation Complémentaire

Quelques Hypothèses de certificats de formation complémentaire qui pourraient être labellisés par l'UNAFORIS :

- Réglementation,
- Evaluation et optimisation de la performance
- Management et Qualité (risques santé, risques psycho-sociaux)
- Direction Générale ESMS
- Etc...

Remarque : Les Mastères spécialisés (de niveau 7) sont à intégrer dans le dispositif

5. Le titre de DOCTORAT (Premiers éléments)



A CONSTRUIRE -

Le Grade de Doctorat dédié au travail social est à construire. Il correspondrait au niveau 8 du CEC selon lequel

Le grade de docteur est décerné aux doctorants qui

- *Maîtrisent des savoirs à la frontière la plus avancée d'un domaine de travail ou d'études et à l'interface de plusieurs domaines dédiés au Travail Social;*
- *Témoignent d'aptitudes sur le plan des techniques les plus avancées et les plus spécialisées, y compris en matière de synthèse et d'évaluation, pour résoudre des problèmes critiques de recherche et/ou d'innovation et pour étendre et redéfinir des savoirs existants ou des pratiques professionnelles en matière de travail social;*
- *Démontrent un niveau élevé d'autorité, d'innovation, d'autonomie, d'intégrité scientifique ou professionnelle et un engagement soutenu vis-à-vis de la production de nouvelles idées ou de nouveaux processus dans un domaine d'avant-garde de travail ou d'études, y compris en matière de recherches ont capables d'appliquer leurs connaissances et leurs compétences ainsi que leurs capacités à résoudre des*

problèmes liés à des situations nouvelles ou inconnues dans des contextes élargis (ou pluridisciplinaires) en rapport avec leur domaine d'études en travail social

⇒ L'objet, la problématique et /ou les hypothèses de recherche devront être dédiées au travail social

Le grade d'Habilitation à Diriger Des Recherches est décerné aux docteurs qui :

- Ont démontré des compétences à conduire des travaux de recherche ayant significativement contribué à promouvoir et à enrichir les connaissances dédiées au travail social
- ⇒ Les travaux de recherche à diriger et les publications devront être dédiés au travail social

Compétences visées : les compétences attendues sont de produire (et de conduire pour les HDR) des travaux de recherche permettant d'enrichir et de contribuer au développement d'innovation en matière de travail social pouvant apporter une plus-value pour les acteurs, professionnels et/ou institutions portant une responsabilité sociale

A CONSTRUIRE -

La simple mention ou spécialité - TRAVAIL SOCIAL dans un doctorat autre (cf la proposition du CNAM) suppose un ancrage disciplinaire, interdisciplinaire ou transdisciplinaire (cf. Liste CNU des sections disciplinaires et ordre des numéros de section :

- Droit, Economie, Gestion – N° 1 à 6
- Lettres et Sciences Humaines (liste 1) N° 16, 17, 19, 20, 22, 23, 24
- Lettres et Sciences Humaines (liste 2) N° 70, 71, 72, 74

A CONSTRUIRE -

III. Annexes

- [VOIR LE CEC \(en pièce jointe\)](#)

EN ANNEXE

Les Acquis de l'éducation et de la formation

Les acquis de l'éducation et de la formation (énoncé de ce que l'apprenant sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'éducation et de formation) sont définis sous la forme de savoirs, aptitudes et compétences. Ces catégories ne doivent toutefois pas être considérées indépendamment mais être prises en compte de manière croisée.

Le Savoir est le résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'éducation et à la formation. C'est un ensemble de faits, principes, théories et pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude. Le CEC fait référence à des savoirs théoriques ou factuels

L' Aptitude est la capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le CEC fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments).

La Compétence est la capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. Le CEC fait référence aux compétences en termes de prise de responsabilité et d'autonomie.

La Certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée.

EN ANNEXE

Les Modalités d'apprentissage¹¹

L'Apprentissage formel est organisé dans un système officiel. Il est généralement contrôlé par l'état (école/formation professionnelle/université) et sanctionné par des diplômes (titres, certificats...)

L'Apprentissage informel est effectué en dehors du système formel, dans le cadre d'activités programmées (avec échéances et objectifs) comprenant une certaine forme de formation.

L'Apprentissage non formel : il n'est pas organisé ou structuré en termes d'objectifs, de temps ou de formation. Il comprend les compétences acquises (parfois involontairement) dans le cadre de la vie personnelle et professionnelle.

La France organise un système d'évaluation et de reconnaissance de ces deux dernières modalités d'apprentissage par la V.A.E.

¹¹ http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/informal_fr.htm

Cycle Fondamental	Objectifs	Attendus CEC
M2 Management et organisation, gestion comptable et budgétaire	aptitudes avancées, faisant preuve de maîtrise et de sens de l'innovation, pour résoudre des problèmes complexes et imprévisibles dans un domaine spécialisé de travail ou d'études	<i>Savoir mobiliser les savoirs afin de résoudre des problèmes en matière de recherche et/ou d'innovation, pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines</i>
M1 Expertise en intervention sociale et animation sur un territoire social	aptitudes spécialisées pour résoudre des problèmes en matière de recherche et/ou d'innovation, pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines •	Savoir faire preuve de maîtrise et de sens de l'innovation, pour résoudre des problèmes complexes et imprévisibles dans un domaine spécialisé de travail ou d'études
B3 A compléter	gamme étendue d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour imaginer des solutions créatives à des problèmes abstraits	gamme d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour effectuer des tâches et résoudre des problèmes en sélectionnant et appliquant des méthodes, outils, matériels et informations de base
B2 à compléter	???	???
B1 à compléter	???	???
Technicien à compléter	gamme d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour imaginer des solutions à des problèmes précis dans un domaine de travail ou d'études	gamme d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour imaginer des solutions à des problèmes précis dans un domaine de travail ou d'études